

CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2017

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque.

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 5 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Bibliothécaire territorial dans un réseau municipal de médiathèques comprenant une médiathèque centrale et 2 annexes de quartier, vous êtes intégré à l'équipe de direction et en charge de la politique documentaire sur l'ensemble du réseau.

La municipalité a engagé une politique de participation des citoyens dans la gestion des services publics de la commune. Une « Charte de la participation citoyenne » a été élaborée au sein des conseils de quartiers et adoptée.

Dans ce contexte, vous êtes chargé d'intégrer une participation des usagers dans la constitution et la médiation de la collection. Les usagers devront être à la fois acteurs et moteurs de la constitution et de la valorisation des fonds documentaires.

Deux médiateurs du livre sont chargés de faire vivre ces actions de co-construction des collections avec vous.

Vous avez la possibilité de solliciter les membres de l'équipe, notamment chacun des 12 acquéreurs en charge d'un domaine d'acquisition de la collection pour l'ensemble du réseau, pour leur expertise sur les fonds documentaires et leur connaissance du public.

Cette démarche participative doit comprendre l'ensemble du territoire communal, soit le centre-ville desservi par la médiathèque centrale et les 2 quartiers desservis par les annexes.

Un budget de 5 000 € est dédié à l'opération de co-construction des collections, soit 5 % du budget d'acquisitions documentaires pour l'ensemble du réseau.

Il est également possible de faire appel au service communal "Vivre ensemble", dédié à la mise en place des démarches participatives qui peut participer jusqu'à hauteur de 1 000 € pour des dépenses autres que celles d'acquisitions documentaires.

Vous pourrez utiliser pour ce projet le portail, la page Facebook et le compte Twitter de la médiathèque.

Votre hiérarchie vous demande de lui présenter un projet de mise en œuvre de cette co-construction de la collection avec les usagers.

Liste des documents :

Document 1 Charte de la participation citoyenne de Cultureville (extrait) - 1 page

Document 2 Diagnostic communal de Cultureville - 2 pages

DOCUMENT 1

Charte de la participation citoyenne de Cultureville

Les sept engagements du Conseil Municipal :

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS

1. *Concevoir des démarches participatives adaptées à l'importance des projets.*
En fonction des questions organisationnelles, financières ou liées à l'importance du sujet, les élus choisiront le mode et le niveau de participation adaptés, pouvant créer des démarches ad hoc pour les sujets structurants pour l'avenir de la commune.
2. *Organiser des réunions de quartiers régulières.*
Ces rencontres pourront être organisées selon des problématiques locales, ou pour faciliter l'information des habitants sur les projets de la commune.
3. *Créer des espaces de dialogue permettant une consultation accrue des citoyens sur le fonctionnement des services proposés à la population.*
Dans les domaines associatif, culturel, sportif, des démarches de participation et de co-construction des services avec les citoyens seront mises en place.

CRÉER LES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION DE CHACUN

Il est essentiel que chacun ait la possibilité de s'investir dans ces démarches, y compris les personnes d'ordinaire éloignées de la chose publique.

4. *Adapter autant que possible l'organisation des réunions aux contraintes des participants (lieux, horaires, etc.)*
5. *Constituer des groupes diversifiés, en termes de localisation dans la commune, d'âge, de catégories socioprofessionnelles, etc.*
6. *Allouer, chaque année, un budget spécifique pour le fonctionnement des espaces de dialogue permettant la co-construction des services.*

RENDRE COMPTE DES TRAVAUX MENÉS PAR LES HABITANTS

7. *Un bilan annuel du travail des initiatives et des structures participatives sera élaboré.*
Une synthèse du travail effectué et des propositions des instances participatives sera communiquée.

DOCUMENT 2

Diagnostic communal de Cultureville

Population et habitat	Nom de la commune	Cultureville			
	Nbre d'habitants	45 000			
	Répartition par âge	Jeunes	Etudiants	Actifs	Retraités
		24 %	14 %	39 %	23 %
	Catégories socio-professionnelles	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires
		1 %	8 %	11 %	21 %
		Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité prof.
	Habitat	18 %	8 %	23 %	10 %
Collectif		Individuel	Principal	Secondaire	
	62 %	38 %	92 %	8 %	
Equipements et services	Petite enfance	8 crèches et halte-garderies, 115 assistantes maternelles			
	Centres de loisirs	3 centres de loisirs 3-6 ans 4 centres de loisirs 7-14 ans			
	Maternelles	9 écoles maternelles			
	Elémentaires	12 écoles élémentaires			
	Collèges	5 collèges			
	Lycées	3 lycées généraux et 2 lycées professionnels			
	Enseignement supérieur	1 institut universitaire généraliste 1 école d'infirmières 1 école d'ingénieurs			
	Hôpitaux	1 hôpital			
	Maisons de retraites	6 maisons de retraite et hébergements pour personnes âgées			
Equipements et services culturels	Librairies	4 librairies généralistes, 2 librairies jeunesse			
	Théâtres	1 théâtre municipal			
	Cinémas	1 cinéma municipal classé art et essai, 2 multiplexes			
	Ecoles de musique	1 école de musique municipale, 3 écoles associatives spécialisées			
Vie associative	Associations culturelles	1 radio associative 1 association promouvant les cultures urbaines et le hip-hop 1 association organisatrice d'un festival d'art de la rue 1 association promouvant la culture portugaise 1 association d'archéologie - spéléologie 1 association des amis des arts 1 association des amis de l'orgue			

Réseau de médiathèques	Equipements	Surface		Budget d'acquisition	Budget d'animation
		3 médiathèques : 1 centrale de 4 300 m ² 2 annexes de 800 et 500 m ²		180 000 €	15 000 €
	Collections	Imprimés	Musique	Cinéma	Total
		125 000 livres 300 abonnements périodiques	27 000 CD	12 000 DVD	164 000 documents (hors périodiques)
	Prêts	Nombre de prêts annuel	Nombre de prêts livres jeunesse	Nombre de prêts livres adultes	Nombre de prêts CD et DVD
		345 000	145 000	98 000	102 000
	Publics (nombre d'inscrits)	Jeunes (-18 ans)	Adultes	Total	Part de la population inscrite
		2 600	4 100	6 700	14,90 %